



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



I - Emetteurs et information financière

I. 2 - Information permanente

I. 2.2. Modalités de dépôt

Applicable au 26 octobre 2016

[Imprimer](#) [Télécharger](#)



Instruction DOC-2016-07

Modalités de notification dans le cadre d'un différé de publication d'une information privilégiée

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de
 [marché](#) 

Règlement délégué (UE) 2016/522 du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 en ce qui concerne la dérogation de certains organismes publics et banques centrales de pays tiers, les indicateurs de manipulations de marché, les seuils de publication d'informations, l'autorité compétente pour les notifications de reports, l'autorisation de négociation pendant les périodes d'arrêt et les types

↳ de transactions à notifier par les dirigeants [↗](#)

↳ Article 223-2 du règlement général

Mots clés

ABUS DE MARCHÉ

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02